## DÉPARTEMENT DES **YVELINES**

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DF. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 MAI 2013

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

**OBJET** 

Compte de gestion 2012 -Service de Soins Infirmiers à Domicile

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 31 mai 2013 par voie d'affichages notifié-le transmis en sous-préfecture le 3 juin 2013 et qu'il est donc exécutoire.

Le 3 juin 2013

Pour le Maire, Par délégation. Le Directeur Général Adjoint des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 30 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 mai deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

#### Etaient présents :

SOLIGNAC, Madame BOUTIN. Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Madame USQUIN, Madame NICOT. Monsieur STUCKERT. Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL. KARCHI-SAADI, Madame TÉA. Madame Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU. Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame. BRUNEAU-LATOUCHE\*, Monsieur BLANC, Mônsieur PÉRICARD, LÉVÊOUÊ. Madame RHONÉ. Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

\*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour les dossiers 13 C 00, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2013, le compte rendu des actes administratifs, et les dossiers 13° C°01 à 13 C ୍ଷ ରଥ ଓ 15)

### Avaient donné procuration:

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

#### Étaient absents:

Monsieur BAZIN d'ORO Madame DE CASTRO COSTA

#### Secrétaire de séance :

Madame KARCHI-SAADI

N° DE DOSSIER: 13 C 17 c

**OBJET:** COMPTE DE GESTION 2012 – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À

**DOMICILE** 

**RAPPORTEUR**: Monsieur SOLIGNAC

## Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil Municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil Municipal.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2011)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2012)
<ul><li>• Investissement</li><li>• Fonctionnement</li></ul>	33 375,15 € 229 404,23 €		1 512,92 € 34 887,17 € 17 807,71 € 247 211,94 €
Total	262 779,38 €	0 .	19 319,73 € 282 099,11 €

## **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget des Soins Infirmiers à Domicile pour l'exercice 2012 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire, Le 1er Maire-Adjoint,

Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines